

République Française

Département de la Creuse

Communauté de Communes CIATE Bourganeuf – Royère de Vassivière

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017

Communauté de communes de la CIATE – Bourganeuf - Royère

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 avril 2017 - Délibération n° 2017/083

Objet : AFFECTATION RESULTATS 2016 – BUDGET ANNEXE SALLE CULTURELLE

L'an deux mille dix-sept, le 12 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes CIATE – Bourganeuf Royère de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 7 avril 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – MALPELET – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – FASSOT – DESLOGES – SIMONET – AUBERT – GAUCHI – PARAYRE – DUGAY – ROYERE – MARTIN – CHAUSSADE – MEYER – TRUNDE – BRIGNOLI – BUSSIERE – RABETEAU – MEUNIER – DEPARTUREAUX – GUILLAUMOT – TOUZET – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – LEHERICY – LABORDE – GAUDY – COUSSEIROUX – AUCOUTURIER – CONCHON – DOUMY – et Mmes BERNARD – LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – PIER – SUCHAUD – DESSEAUVE – HYLAIRES – DUMEYNIÉ – BATTUT – CHENEVEZ – DEFEMME – PATAUD – LAPORTE.

Etaient excusés :

MM. ESCOUBEYROU – RIGAUD – MAZIERE – MARTINEZ – PEROT – SCAFONE – PAMIES – GAILLARD et MMES POUGET-CHAUVAT – COLON – POITOU – NOUAILLE.

Pouvoirs :

M. RIGAUD a donné pouvoir à M. JOUHAUD – Mme CAPS a donné pouvoir à Mme JOUANNETAUD – Mme POUGET-CHAUVAT a donné pouvoir à M. CALOMINE – M. GAILLARD a donné pouvoir à Mme DEFEMME, Mme NOUAILLE a donné pouvoir à M. GAUDY.

Suppléances :

M. MALPELET représente M. ESCOUBEYROU – M. FASSOT représente M. GIRON – Mme DESSEAUVE représente Mme COLON – M. MEYER représente M. MARTINEZ – Mme CHENEVEZ représente M. PAMIES – M. DOUMY représente M. COUFFY.

Secrétaire de séance : M. Nicolas DERIEUX.

Vote à scrutin public

En exercice	Présents	Votants		
67	54	59		
Votes pour	Votes contre	Abstentions	Blanc	Nul
59	-	-	-	-

Après avoir examiné et adopté le compte administratif 2016, statue sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation

Prenant en considération les éléments suivants :

Pour mémoire

Déficit d'investissement antérieur reporté	NEANT
Excédent de fonctionnement antérieur reporté	NEANT

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2016

Solde d'exécution de l'exercice 2016	- 45 852.43 €
Solde d'exécution cumulé	- 45 852.43 €

<u>Besoin de financement :</u>	- 45 852.43 €
--------------------------------	---------------

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat propre à l'exercice	- 157 237.40 €
Excédent antérieur reporté	NEANT
TOTAL A AFFECTER	- 157 237.40 €

→ Décide de reprendre les résultats cumulés des deux sections comme suit :

1/ reprise en section de fonctionnement au BP 2017 sur la ligne 002 dépenses d'un déficit de fonctionnement reporté de - 157 237.40 €

2/ reprise en section d'investissement au BP 2017 sur la ligne 001 dépenses d'un déficit d'investissement reporté de - 45 852.43 €

→ Dit que le budget primitif 2017 du budget général de la Communauté de Communes CIATE – Bourganeuf Royère de Vassivière couvrira ces déficits de l'année 2016 en inscrivant la somme cumulée de 203 089.83 € à l'article 6521 « déficit des budgets annexes à caractère administratif. Le budget primitif 2017 du budget annexe « salle culturelle » portera la même somme en recettes de fonctionnement.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

